



Compte-rendu

Adopté par les parties syndicale et patronale



COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL DU 18 février 2014 CSMV et SEPB, section locale 578

Personnes représentant la commission scolaire

Luisa Barrette,
Coordonnatrice au service des
Ressources humaines
Marie-France Meunier,
Conseillère en gestion du personnel
Francis Richard, stagiaire
Manon Boulerice
Directrice à l'école Guillaume-Vignal

Personnes représentant le syndicat

Gisèle Dupuis, présidente
Jean-François Labonté, 1^{er} vice-président
Jacques Labonté, 2^e Vice-président
Maria Cirino, Conseillère syndicale

Date de présentation des sujets	Ordre du jour	État
2014-01-07	<p>1. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adopté avec la modification d'enlever le point 3. f) et les avec ajouts suivants :</p> <p>9.1 CRT versus suivi téléphonique 9.2 Affichage TOS</p>	
2014-01-07	<p>2. Lecture et adoption des derniers comptes-rendus – Les parties s'entendent pour discuter des comptes-rendus en suivi téléphonique les vendredis.</p>	À suivre...
2013-09-03	<p>3. Suivis</p> <p>a) Rappel en service de garde à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – La partie patronale ne semble pas être contre un rappel des éducatrices au mois de juin et en évaluera la possibilité pour la prochaine année. Cependant, d'autres discussions et vérification devront être faites par les parties.</p>	À suivre...
2013-06-27	<p>b) Paiement du premier déménagement et partage des coûts d'utilisation d'un cellulaire – Les parties discutent des correctifs à apporter à la facturation. La partie patronale mentionne que le remboursement des sommes du premier déménagement et des frais partagé par les parties pour un cellulaire sera remboursé cette semaine ou la semaine prochaine.</p>	Prochain CRT
2013-04-02	<p>c) 11% et 8% (suivi téléphonique) – Les parties discutent d'un grief d'une personne. La partie syndicale mentionne qu'il reste la somme de 128.37 \$ à verser avant de retirer le grief. La partie patronale fera des vérifications concernant le paiement de la somme qui a été versée et fera un suivi à la partie syndicale.</p>	Prochain CRT
2013-10-29	<p>d) Surcroît de travail le 4 novembre 2013 – Les parties discutent d'un grief d'une personne. La partie syndicale mentionne qu'il manque un total d'une heure et 27 minutes en paiement pour corriger la situation. Elle donne le temps manquant par dates et précise les motifs de ces surcroûts</p>	Prochain CRT

2013-11-08	de travail. La partie patronale fera d'autres vérifications et fera un suivi à la partie syndicale.	
2013-09-03	e) Deux postes à Jacques-Ouellette – Les parties discutent de certaines modalités pour une entente. La partie syndicale demande d'avoir la description des tâches effectuées par les personnes concernées. La partie patronale transmettra cette description à la partie syndicale.	Prochain CRT
2014-01-07	f) Retour sur les séances d'affectation – La partie syndicale transmettra à la partie patronale une liste des choses à discuter en lien avec les séances d'affectation afin d'établir une rencontre concernant ce sujet.	Prochain CRT
2013-10-24	g) Personnes titulaires de deux postes – Les parties conviennent que ce point sera abordé en préparation des séances.	Prochain CRT
2013-12-19	h) Demande de précisions dans le dossier des griefs MV-10-15-199, MV-10-15-200, MV-10-15-201 et MV-10-15-210 – La partie syndicale demande des informations concernant 4 griefs. La partie patronale fera certaines vérifications et reviendra à la partie syndicale.	Prochain CRT
	l) Ouverture et fermeture du service de garde – Les parties discutent de la procédure de sécurité en cas d'urgence lorsqu'il n'y a qu'un membre du personnel présent dans un service de garde. La partie syndicale demande pour qu'une visite commune soit organisée pour voir les installations du service de garde. La partie patronale fera certaines vérifications et fera un suivi à la partie syndicale.	Prochain CRT
2014-02-18	4. Dossier d'une personne à l'école Charles-Lemoyne – Les parties discutent d'une personne en arrêt de travail et de son invalidité. La partie syndicale demande que la personne soit rémunérée en assurance salaire pour la période du 7 au 24 janvier 2014. La partie patronale refuse le paiement pour le moment et analysera la situation si elle reçoit d'autres informations. Par ailleurs, les parties discutent de deux autres dossiers. Le premier concerne une demande d'entente pour une cause qui doit être entendue en audience devant la CSST et l'autre concerne un accident de travail d'une personne. Finalement, la partie syndicale dépose une entente signée par les parties pour une personne.	Prochain CRT
2014-02-18	5. Comblement d'un poste vacant d'une personne retraitée depuis le 25 novembre 2013 à l'école régionale du Vent-Nouveau – La partie patronale indique qu'elle est en train de corriger la situation et transmettra le résultat à la partie syndicale.	Prochain CRT
2014-02-18	6. Nouvelle École – Les parties discutent sur l'application d'une procédure à suivre pour le transfert du personnel à la nouvelle école. Les parties attendront d'avoir toutes les informations avant de prendre entente et de rencontrer les personnes concernées.	Prochain CRT
2014-02-18	7. Liste d'ancienneté et arrangement locaux – La partie syndicale mentionne qu'elle déposera un grief concernant le non-respect des arrangements locaux en lien avec la liste d'ancienneté qui aurait dû être calculé au 1 ^{er} janvier 2014.	
2014-02-18	8. Prise de vacances pendant la semaine de relâche à l'école Saint-Romain et à l'école Gérard-Filion – La partie syndicale explique que des personnes sont vus refuser une prise de vacance anticipée pendant la semaine de relâche. La partie patronale fera certaines vérifications et reviendra à la partie syndicale.	À suivre

2014-02-18	<p>9. Autres sujets</p> <p>9.1 CRT versus suivi téléphonique – Les parties discutent d'une procédure à suivre concernant les points qui proviennent des suivis téléphoniques lors des CRT. Les parties s'entendent pour mettre ces points à la toute fin de l'ordre du jour des CRT.</p> <p>9.2 Affichage TOS – Les parties échangent sur les modalités d'affichage d'un poste de TOS. La partie syndicale fera certaines vérifications et reviendra à la partie patronale.</p>	Prochain CRT
------------	--	--------------

Rédigé par :


Jean-François Labonté
1^{er} vice-président, SEPB-578

Adopté le : 2 avril 2014